



Le mercredi 27 juin 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 21 juin 2018 - Nombre de membres en exercice : 27

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. le Maire), Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANTER-CAULLET), Mme Karine BOPPE (à M. Pierre BOURGOIS), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à Mme Marie-Paule LEPERS)

Absents excusés : Mme Colette GRASER, M. Claude LAMARCQ

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT, Mmes Dong NGUYEN

N°18-2-12

### Finances

---

Mandat spécial

Rapport de M. Xavier RUYANT  
Adjoint au Maire

En application de l'article L.2123-18 du CGCT « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ».

Il est rappelé au conseil que la notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Il convient d'accorder un mandat spécial à

- M. le Maire pour remboursement des frais de déplacement :
  - dans le cadre du jumelage avec la ville de Wülfrath, à l'occasion de la fête du printemps organisée le 25 avril 2018 pour un montant de 212 euros,
  - dans le cadre du jumelage avec la ville de Haywards Heath, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du 29 juin au 1 juillet 2018 pour un montant de 186 euros.
- M. Fauvarque pour remboursement des frais de la traversée en shuttle à l'occasion d'un déplacement à Haywards Heath dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire du 29 juin au 1 juillet 2018 pour un montant de 281 euros.

et de prendre en charge toutes les dépenses afférentes à ces missions sur présentation des justificatifs.

Travaux préparatoires  
CG du 19 juin 2018



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire